



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES LITIGES

**Réunion plénière du 30 janvier 2020
Procès-verbal n°16**

Président :

- M. Philippe URBAN

Vice-Président et Secrétaire de séance :

- M. Gérard ARBERET

Présents :

- Mme Marie-Claude TARTAS

- MM. Jean-Claude BARRAU – Michel BARRY – Francis DUCOURNEAU – Mathias EXPOSITO – René GOURIN – Azzedine IAKINI

Excusé :

- M. Nicolas BRUZEAUD

**⇒ Match n° 21870460 du 25/01/2020 – HAUT ADOUR.CAMPAN / US COTEAUX – U15
Poule B**

Les faits : Match non joué.

Après lecture des pièces :

- Courriel du club de US des COTEAUX reçu le samedi 25 janvier 2020 à 09h52 nous informant du forfait de son équipe pour le match susvisé.

Par ces motifs, la Commission décide :

Match perdu par forfait à l'équipe de US des COTEAUX.

Club de US des COTEAUX – Amende : 2^{ème} forfait championnat jeunes : 40 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission d'Appel du District des Hautes-Pyrénées, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification des décisions contestées, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président de la CDLD
Philippe URBAN

Le Secrétaire de séance
Gérard ARBERET